



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

LE THOLY

**Appel à projet ABC 2021
2^{ème} session - octobre 2021**

DOSSIER TECHNIQUE



Mairie de LE THOLY - 3 rue Charles de Gaulle - 88530 LE THOLY

SOMMAIRE

SIGLES, ACRONYMES ET LEXIQUE	1
IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET	2
IDENTIFICATION DU PROJET	3
Titre	4
Contexte	4
Objectifs	5
Durée de mise en œuvre	6
Coût complet prévisionnel	7
Montant des dépenses éligibles	7
Aide demandée	7
Personnels mobilisés	7
Acteurs responsables du projet	7
Autres correspondants au sein de la structure	8
Autres partenaires	8
PROGRAMME DETAILLE DU PROJET	9
1. Cadrage	9
1.1 Contexte et objectifs	9
1.1.1 Contexte	9
1.1.2 Enjeux	14
1.1.3 Objectifs	19
1.2 Description du projet	20
1.2.1 Préparation de l'ABC	20
1.2.2 Etude bibliographique et références de travail	21
1.2.3 Ciblage	22
1.2.4 Point d'étape année 1	22
1.2.4 Prospections complémentaires, observations particulières	22
1.2.5 Animations autour de la biodiversité	23
1.2.6 Rédaction de l'ABC, élaboration du plan d'action	24
1.2.7 Rapport final, communication sur les résultats	25
2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus	26
3. Perspectives de l'action	28
4. Gouvernance	30
5. Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale	30
6. Résumé publiable du projet	31
ANNEXES	33
Annexe 1 : Carte d'occupation des sols	34
Annexe 2 : Surfaces par type d'occupation des sols	35
Annexe 3 : Liste des zonages de conservation sur la commune	36
Annexe 4 : Carte de zonages de conservation sur la commune	38
Annexe 5 : Carte de diagnostic de la Trame verte et bleue	39
Annexe 6 : Principaux partenaires	40

SIGLES ET ACRONYMES

ABC	Atlas de la biodiversité communale
ASPET	Association de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de LE THOLY
BDOSC	(Base de données) d'occupation des sols communale
CCHV	Communauté de communes des Hautes-Vosges
CCGHV	Communauté de communes de Gérardmer-Hautes-Vosges
COFIL	Comité de pilotage
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS	Espace naturel sensible
CEN	Conservatoire d'espaces naturels (Lorraine)
Comcom	Communauté de communes
Gemapi	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GEML	Groupe d'étude des mammifères de Lorraine
MMA	Maison multi-activités de LE THOLY
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
Odonat	Office des données naturalistes du Grand-Est
OFB	Office français de la biodiversité
ONF	Office national des forêts
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PNRBV	Parc naturel régional des ballons des Vosges
SIG	Système d'information géographique
SLE	Société lorraine d'entomologie
TVB	Trame verte et bleue
ZNIEFF	Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZSC	Zone spéciale de conservation

LEXIQUE

Cafranc	Habitant.e de LE THOLY
Ecart	Habitations (fermes) isolées
Forêt soumise	Forêt communale soumise à la gestion par l'ONF selon convention
Forêt non soumise	Forêt communale gérée directement par la commune
Gîteur	Personne privée louant des gîtes aux vacanciers

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2021 – 2nd session

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	Mairie de LE THOLY
ADRESSE DU SIEGE	3 rue Charles de Gaulle
CODE POSTAL	88530
COMMUNE	LE THOLY
N°SIRET DE LA COMMUNE	21880470600016
CODE INSEE DE LA COMMUNE	88470
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	JACQUEMIN Anicet
FONCTION	Maire de Le Tholy
TELEPHONE	03 29 61 81 18
COURRIEL	sgletholy@gmail.com
RESONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	GOETZINGER Claude
FONCTION	Adjointe ENVIRONNEMENT de Le Tholy
TELEPHONE	06 63 02 71 97
COURRIEL	claudegoetzing88530@gmail.com

PROJET

TITRE

Atlas de la biodiversité de la commune de LE THOLY

CONTEXTE

LE THOLY est une commune rurale du contrefort occidental des Vosges, avec une altitude variant de 480 à 900 m. Sa population (les Cafrancs) est de 1 584 habitants (2015). Elle rejoindra en 2022 la communauté de communes de Gérardmer-Hautes-Vosges (14 280 habitants). Le Plan local d'urbanisme (PLU) de 2009 devra donc être révisé en PLU intercommunal.

La superficie de la commune est de 30,76 km², répartie en un village-centre, peu dense, à flanc de coteau, et un habitat dispersé. La zone est touristique ; la commune compte un tiers de résidences secondaires et de nombreux gîtes. Le tourisme couvre les quatre saisons et s'appuie sur les sports d'hiver (toutefois menacés à terme) mais aussi sur la randonnée (9 circuits), le VTT (3 circuits), etc. Il est indéniable que le « tourisme « vert », déjà bien développé, constituera à l'avenir plus qu'un complément au tourisme « blanc ».

Les services publics et médicaux sont bien représentés. LE THOLY compte deux écoles élémentaires et un collège. L'activité économique tourne autour d'une fromagerie industrielle, de PME (alimentation, charcuterie, scierie, menuiserie...) et d'une production agricole qui reste plutôt familiale, souvent en bio (lait, fromage, poules pondeuses, plantes aromatiques et médicinales). Si l'on ajoute le tourisme avec les activités d'hébergement et de restauration, l'on voit bien que l'activité de la commune a des liens avec le « capital nature » du territoire.

La forêt couvre 50 % du territoire, soit 1 500 ha, avec plantations d'épicéas (principalement privées) et forêt mixte (principalement domaniale). La forêt communale représente 750 ha, dont 600 ha sont gérés par l'ONF et 150 ha gérés par la commune. Le devenir de la partie en régie communale constitue aujourd'hui un enjeu important face à la fois aux pertes dues à la crise du scolyte, aux sécheresses récurrentes et à l'intention, notée dans le PLU de 2009, de rouvrir les paysages.

Les prairies couvrent 19 % du territoire et sont exploitées sous différentes formes, avec une part mécanisée/amendée et une autre part gérée de façon naturelle, ou en déprise.

Les faciès géologiques sont caractéristiques d'une vallée glaciaire avec formation de moraines, dont une exploitée en carrière industrialisée. Le paysage naturel se répartit, grossièrement, entre un continuum forestier en altitude, des coteaux présentant une mosaïque de bois, de prairies, de friches et de bosquets et un plateau de pâturages et prairies de fauche mécanisables.

La diversité des biotopes et des paysages fait que la commune est déjà riche en zones de conservation de la biodiversité, telles que ZNIEFF, réseau Natura 2000, Conservatoire d'espaces naturels, réserve biologique, Trame verte et bleue, programme Gemapi, Espaces naturels sensibles. Les ruisseaux locaux (la Cleurie, le Barba), les prairies naturelles comme les forêts, les îlots de sénescence et les tourbières constituent, entre autres, des milieux remarquables. La municipalité

vient de demander d'être « commune associée » au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, dont elle est limitrophe.

La municipalité nouvelle s'est déjà fortement engagée sur certaines activités liées à la biodiversité et à l'environnement. Bacs potagers, marché bio, carrés de la biodiversité et, extinction partielle de l'éclairage nocturne, forêt comestible... Les équipes pédagogiques des deux écoles élémentaires sont bien impliquées dans des animations scolaires. Une commission environnement, avec une sous-commission biodiversité mixte (élus et citoyens) en sont les animateurs.

Enfin, le conseil municipal a voté le 1er octobre 2021, et à l'unanimité, l'engagement d'un budget de 20 000 EUR en abondement de la subvention sollicitée de l'OFB, aux fins de réalisation de l'ABC.

OBJECTIFS

LE THOLY affiche son identité rurale et présente des milieux naturels riches et diversifiés. La commune souhaite maintenant engager une démarche, à travers l'ABC, visant à mieux connaître, et mieux faire connaître, ces richesses mais aussi les pressions qui les menacent et ce, en collaboration étroite avec les habitants et en les engageant dans une démarche de sciences participatives, autant que possible.

Le moment est crucial puisque les milieux naturels sont clairement affectés par le changement climatique¹. Les pressions touristiques ne ralentissent pas, mais l'intérêt pour un « tourisme nature » demeure bien présent. Le PLU doit être révisé. Le plan de gestion de la forêt soumise doit être révisé en 2026. Le devenir des 150 ha de forêt non soumise est incertain et doit être étudié. Il est donc grand temps d'intégrer le critère « biodiversité » à réflexion sur l'avenir de la commune et de ses ressources. Il s'agit ici, par une réflexion commune sur la biodiversité :

- De viser un développement maîtrisé, préservant le caractère rural et l'attrait « nature » de la commune ;
- De prendre en compte l'importance économique des ressources naturelles et de leur bonne gestion (forêt, élevage, tourisme...).
- De rechercher les adaptations les plus appropriées aux changements globaux constatés ;
- De comprendre comment doivent évoluer les éléments de paysage (prairies, forêts, bâti...) les uns par rapport aux autres.

On ne peut engager ces réflexions sans connaître le territoire, ses milieux, ses ressources et la façon dont ils évoluent. La commune donne donc pour objectifs à l'ABC :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité, pour mieux la protéger et la mettre en valeur ;
- Evaluer les risques sur la biodiversité communale, identifier les impacts déjà perceptibles ;
- Engager un programme d'actions en faveur de la biodiversité et, pour cela, identifier les milieux et espèces à enjeux ;
- Impliquer toutes les composantes de la vie communale dans la gestion de la biodiversité, pour la protéger, la restaurer, lui donner une valeur économique et la prendre en compte

¹ La commission Environnement a mené en 2020 une enquête auprès des citoyens sur la façon dont ils percevaient le changement climatique ainsi que le recensement des gestes et pratiques qu'ils mettaient en œuvre pour en atténuer les effets.

dans les décisions d'aménagement et de développement communal. Mais également susciter une prise de conscience et des actions intercommunales en faisant de l'ABC une opération pilote pour l'intercommunalité.

Les premières phases d'étude aideront à déterminer les milieux naturels, taxons et espèces à cibler tout particulièrement. Toutefois, il apparaît que certains thèmes sont susceptibles de constituer des enjeux majeurs.

- En ce qui concerne les milieux naturels (dans la typologie Eunis niveau 4) :
 - o *La forêt* (ou les différents types de forêts) rassemblent des enjeux notables, avec un focus possible sur les parcelles en reforestation spontanée (en augmentation), les « vieilles forêts » et les landes forestières ;
 - o *Les zones potentiellement constructibles* et les jardins (la « biodiversité ordinaire ») ;
 - o *Les zones humides* et les *tourbières* en particulier ;
 - o *Les zones minérales* avec le cas d'une carrière en exploitation dans une moraine glaciaire ;
 - o *Les prairies naturelles*.
- En ce qui concerne les taxons (dans la typologie Taxref, niveau 2) et les espèces :
 - o *Les Oiseaux*, dans chacun des milieux ci-dessus ;
 - o *Les Insectes*, avec une focalisation sur les espèces significatives de l'état et de l'évolution de ces milieux ;
 - o *Les Plantes à Fleurs* avec des objectifs de travail qui seront déterminés par l'étude des milieux et choisis aussi en fonction des signes de régression.
- L'ABC de LE THOLY prendra aussi en compte des problématiques transversales choisies aussi pour leur potentiel d'implication des habitants et des scolaires, par exemple par les recensements suivants :
 - o Les arbres remarquables ;
 - o Les plantes envahissantes exotiques, préoccupantes sur la commune ;
 - o Les plantes sauvages urbaines, en lien avec les questions d'entretien de la voirie ;
 - o Les mares ;
 - o Les dômes de fourmis rousses ;
 - o Et/ou d'autres thèmes liés à la flore et à la faune à identifier en cours d'étude.

Les zonages de conservation de dimension communal ou intercommunale feront l'objet d'une attention particulière afin de mieux les connaître et les faire connaître, exploiter les données recueillies par les institutions gestionnaire et extrapoler, autant que possible, les problématiques identifiés aux milieux ne faisant pas l'objet de mesures de conservation.

DUREE DE MISE EN ŒUVRE

- 24 mois
- Du 1/1/2022 au 31/12/2023

COUT COMPLET PREVISIONNEL

45340 € incluant 2340 € de charges de personnel rémunéré par ailleurs.

MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES

43 000 €

AIDE DEMANDEE

23 000 € soit 53,5 % des dépenses éligibles.

PERSONNELS MOBILISES

- **Personnels mobilisés sur le projet : 58 jours ETP et 26 jours ETPT.**

Ces valeurs incluent la prestation de service du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (26 jours ETP), de l'association ETC...TERRA (15 jours ETP), d'inventaires complémentaires si nécessaire (9 jours ETP), d'animations auprès du public (8 jours ETP) et des spécialistes mobilisés autant que de besoin (26 jours ETPT).

- **Personnels nouvellement recrutés spécifiquement sur le projet : 6 mois ETP.**

Cette valeur correspond au recrutement d'un stagiaire de niveau master 2 par le CEN.

- **Forme contractuelle des recrutements :**

Le CEN sera lié à la municipalité de LE THOLY par une convention de prestations de services sur deux années. Cette convention inclut la prestation du stagiaire, recruté et géré par le CEN.

- **Autres personnels.** Ils incluent des personnels rémunérés par ailleurs (notamment personnel communal, personnel enseignant...) et des personnels bénévoles (élus communaux, personnes ressources locales, experts et associations bénévoles, habitants...)

ACTEURS RESPONSABLES DU PROJET

- **Maître d'ouvrage :** la commune de LE THOLY représentée par le Maire, M. Anicet JACQUEMIN.
- **Maître d'œuvre :** la commission Environnement de la commune, représentée par sa responsable, Mme Claude GOETZINGER, adjointe Environnement du conseil municipal.
- **Prestataire de service :** le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (voir présentation en annexe 6 ci-après) . :

AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE

Sur le territoire de la commune :

- Personnel communal
 - Deux personnes en charge des espaces verts.
 - Le directeur des services techniques, également formateur à l'exploitation simple des données de système d'information géographique (SIG).
 - Les adjoints chargés respectivement de la forêt, de l'agriculture, de l'environnement, de la communication et du scolaire.
- Autres personnels
 - Le directeur et les enseignants du primaire.
- Personnes ressources de la commune (ou à proximité)
 - Louis-Michel NAGELEISEN, ingénieur forestier, vice-président de la Sté lorraine d'entomologie (SLE), membre du groupe Tétràs Vosges et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.
 - Jean-Louis HANS : ornithologue, membre de Oiseaux Nature.
 - Marie-Claire GEGOUT, master en botanique.
 - Noël GALET LALANDE, ingénieur agronome.
 - Jacques COME, membre de Oiseaux nature et du Groupe d'étude des mammifères de Lorraine (GEML). – Pressenti.
 - Société lorraine d'entomologie (SLE).

AUTRE(S) PARTENAIRES (déclarés ou pressentis)

- Association Oiseaux-nature : représentants régionaux et locaux.
- Groupe d'étude des mammifères de Lorraine.
- Société lorraine d'entomologie.
- Parc régional naturel des Ballons des Vosges (PNRBV).
- Conseil départemental des Vosges.
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Remiremont et de la Déodatie.
- Comcom des Hautes-Vosges (CCHV).
- Comcom de Gérardmer Hautes-Vosges (CCGHV) à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Office national des forêts (ONF).
- ETC Terra (communication, animation).
- Association de chasse Le THOLY.
- Association de pêche de la Cleurie.
- Association des parents d'élèves de LE THOLY.

1. CADRAGE

1.1 Contexte et objectifs

1.1.1 Contexte

Contexte administratif

La commune de LE THOLY dépend du département des Vosges, sous-préfecture de Saint-Dié et canton de LA BRESSE. Le THOLY appartient aujourd'hui à la communauté de communes (comcom) des Hautes-Vosges (CCHV) mais adhèrera en 2022 à la comcom de Gérardmer-Hautes-Vosges (CCGHV) avec 14 280 habitants.

La commune de LE THOLY couvre 30 km². C'est un village rural situé dans les contreforts occidentaux des Vosges entre 480 et 900 mètres d'altitude. Les habitations se répartissent entre un centre bourg et trois hameaux ou « quartiers » (le Rain-Brice, Bouvacôte, le Petit Tholy et Bonnefontaine), ou sont dispersées dans des lieux-dits ou fermes isolées, « les écarts ».

La commune dispose d'un PLU révisé en 2009. Une nouvelle révision aura lieu au plus tôt dans 5 ans sous forme de PLU intercommunal. Le plan d'action de développement durable (PADD) joint à la révision de 2009 évoque à l'avenir un développement raisonnable et maîtrisé, une population rajeunie et implantée dans ce qui doit rester un village dans un contexte où un tiers des habitations sont des résidences secondaires. Les axes du PADD qui nous concernent ici sont de préserver les espaces agricoles, de regrouper l'habitat autour de l'existant, de promouvoir l'économie touristique dans le respect de l'environnement, d'ouvrir davantage les paysages par une déprise forestière. La notion de biodiversité est évoquée mais sans qu'elle puisse influencer le PLU. (Ce qui n'est plus le parti pris aujourd'hui.)

Les services sont encore bien représentés dans la commune par une agence postale, deux écoles primaires, un collège, une maison multi-activités (MMA), un centre d'incendie et de secours, et une représentation de l'Office de tourisme de la comcom.

L'information des habitants est assurée par un site Internet, un bulletin municipal trimestriel, par une publication annuelle (illustrée, 60 pages environ) centrée sur un aspect de la commune ou un quartier (la parution de 2021 zoomait sur l'environnement et le changement climatique).

Contexte nature

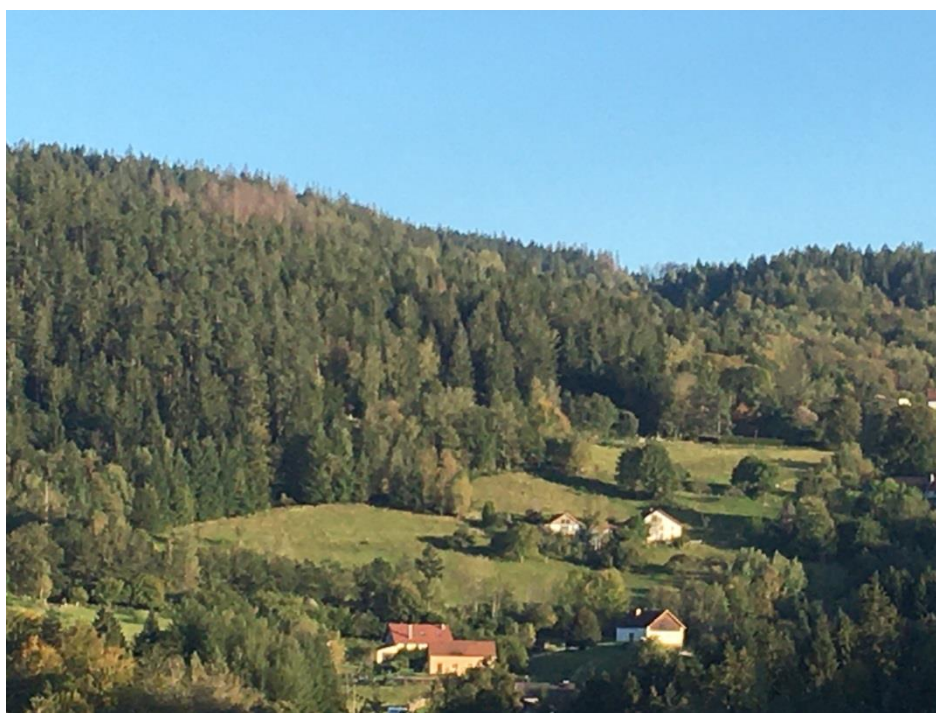
La commune est située sur deux bassins versants, celui de la Cleurie (affluent de la Moselotte), et celui du Barba dont le cours est limitrophe entre la commune de LE THOLY et celles de REHAUPAL et de LIEZEY. Une cascade remarquable (Grande cascade de Tendon) se situe sur un affluent du Barba (le Scouet) en limite ouest de commune. Le bassin de la Cleurie, le plus important, est alimenté par des « ruisseaux » et « gouttes ».

L'occupation des sols de la commune est cartographiée en annexe 2. La liste des classes d'occupation des sols est détaillée en annexe 3. Elle est issue de la base de données d'occupation des sols communale (BDOSC) qui se recoupe en termes de typologie avec la cartographie d'occupation des sols du Grand-Est.

Le territoire de la commune est recouvert à 50% par la forêt, et inclut :

- 750 ha de formations forestières communales dont 600 ha gérés par l'ONF (forêt « soumise ») et le reste en forêt non soumise. La forêt gérée par l'ONF a fait l'objet d'un plan de gestion révisé pour la période 2007-2026 et qui arrive donc bientôt à échéance ;
- 750 ha de formations forestières non communales, incluant des forêts privées (SIAT et particuliers), des parties de forêts domaniales (forêt de Housseramont et du Petit-Fossard) ou appartenant à des communes voisines.

La forêt est composée principalement de résineux (épicéa, sapin) et de hêtraies-sapinières. Les résineux souffrent depuis trois ans d'attaques de scolytes, générées par les épisodes successifs de sécheresse. Le milieu forestier présente aussi des habitats plus variés de forêt de ravins, de tourbières acides et de formations boisées en bordure de tourbière. La zone Natura 2000 ZSC Gérardmer Ouest, dont une partie est située dans le territoire communal, est une bonne illustration de l'intérêt naturel de ces forêts de montagne et vise, entre autres objectifs, une gestion forestière mieux adaptée, multifonctionnelle.



Les coteaux vus du village

Les prairies représentent 586 ha, soit 19 % de l'occupation des sols, plus 100 ha environ de formations enherbées diverses, et très peu de cultures et vergers (8,4 ha). Sommairement, ces prairies se différencient, selon leur usage, en prairies destinées au pâturage et/ou à la fauche ; selon le mode d'exploitation, en prairies naturelles ou en prairies plantées ; selon le zonage, entre prairies de fond de vallée et de plateau, plus facilement mécanisables et prairies de coteau, et ; selon leur statut (exploitées intensivement, extensivement, occasionnellement ou en abandon). L'aspect de la prairie et sa composition floristique varient a priori significativement selon ces critères.

Des objectifs de conservation sont déjà attachés à certains habitats naturels, espèces floristiques et faunistiques soit dans le cadre de zonages de conservation existants localement, soit par des mesures spécifiques (le Castor, le Grand Tétrás, par ex.).

Les paysages de la commune sont caractérisés par une diversité marquée entre espaces boisés et milieux plus ouverts, de type prairies pâturées et/ou fauchées, de zones humides (tourbières acides) ainsi que de friches qui referment les espaces de prairie, et différentes formations boisées offrant un certain aspect bocager.

La caractéristique paysagère essentielle est le panorama de vallée glaciaire mettant en évidence un fond de vallée constitué de prairies, des coteaux où alternent boisements, zones urbanisées et prairies et, enfin, des forêts en zones plus élevées.

Contexte humain

La commune de LE THOLY compte 1 584 résidents habitants (les Cafrancs) qui augmentent sensiblement lors des périodes de weekends et de vacances (résidences secondaires et touristes) qui drainent des visiteurs régionaux, nationaux et des Etats limitrophes.



LE THOLY

Le territoire communal dispose d'attraits pour de nouvelles installations avec la proximité d'Epinal, de Remiremont et de Gérardmer, ses activités propres, mais aussi comme « terre de retraite » pour des personnes fréquentant les Vosges depuis longtemps.

Différentes associations (sportives, artistiques, culturelles) sont présentes et actives, en particulier « Les Amis de la Cleurie » orientée vers l'histoire locale, le patrimoine bâti, les métiers... L'association de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement du Tholy (ASPET) s'est créée lorsqu'il s'est agi de contrer l'implantation d'un projet de loisir générateur de nuisances.

Contexte économique

La commune conserve une activité économique significative, après le retrait de l'industrie textile.

La filière bois implique l'ONF, la commune, des exploitants privés en ce qui concerne l'exploitation forestière, ainsi que des opérateurs aval : une scierie artisanale, deux menuiseries, un affûtage. La forêt communale dite soumise dispose de plans de gestion forestière établis par l'ONF. La forêt communale non soumise n'en dispose, jusqu'à présent, qu'incomplètement.

L'élevage laitier a surtout une vocation fromagère. Il est représenté par des éleveurs familiaux, des producteurs de fromages fermiers dont 2 certifiés bio et plusieurs en lait bio. Certains se consacrent au maintien et au développement de la race vosgienne. On trouve aussi des producteurs fermiers d'œufs, de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, de miel. La production maraîchère, hors les nombreux jardins familiaux, n'est pas présente. Ajoutons, sans que cela soit anecdotique, la cueillette (baies, champignons, jonquilles...).

Une carrière (sables et graviers) est exploitée sur une moraine glaciaire de façon industrielle sur le ban de la commune, au lieudit Le Pré J'Espère. Elle couvre environ 5 ha et fait l'objet d'une concession dont le renouvellement pour 10 ans est entré en discussion entre la mairie et le concessionnaire.

La commune dispose d'unités industrielles de taille PME ou TPME (centrale à béton, menuiseries...), d'une fromagerie industrielle (BG SAS, groupe SAVENCIA), d'une charcuterie artisanale (Pierrat), de commerces de distribution dont quatre ciblés sur les produits connotés « Vosges », et plusieurs commerces de détail, de différents artisans et d'un marché saisonnier, réservé aux productions biologiques certifiées. La présence médicale est significative (médecins, infirmières, kinésithérapeute, pharmacie, orthophoniste, psychologue).

Le parc de location de vacances compte plus de 40 logements meublés classés gérés par des « gîteurs » résidant dans la commune, ainsi qu'un camping et d'autres logements sous différents statuts. L'hébergement de tourisme est une activité importante sur les 4 saisons, du « blanc » en hiver (stations de Gérardmer, La Bresse, circuits raquettes et ski de randonnée à proximité) au « vert » des autres saisons. La fréquentation est variée (Belgique, Hollande, Allemagne, diverses régions de France). La crise sanitaire a provoqué incontestablement un pic de fréquentation dans les Vosges mais il est trop tôt pour dire si ce mouvement est durable ou non.

Les autres activités dans ce domaine sont : un centre équestre, un parcours de pêche dans la Cleurie, différentes activités associatives. Il existe 9 itinéraires de randonnée pédestre et 3 circuits VTT dans la commune ainsi que des itinéraires raquettes et ski de randonnée à proximité.

Contexte patrimonial et projets naturalistes

La commune héberge différentes zones de protection, en propre ou partagées avec d'autres communes, telles que ZNIEFF, réseau Natura 2000, acquisitions du Conservatoire d'espaces Naturels, réserve biologique, Trame verte et bleue (TVB), programme Gemapi, Espaces naturels sensibles (ENS). La carte des principales aires protégées figure en annexe 5 et leur liste en annexe 4. La carte de diagnostic de la TVB, établie par le PETR de la Déodatie, figure en annexe 6.

La municipalité demande d'être « commune associée » au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, dont elle est limitrophe. Elle participe au Plan paysage élaboré par la comcom des Hautes-Vosges, cette dernière étudiant aussi un Plan climat, air et énergie territorial (PCAET).

La partie de forêt domaniale, comme la forêt communale soumise, disposent de plans de gestion élaborés et mis en œuvre par l'ONF. La municipalité prépare un état des lieux de la forêt communale non soumise à la gestion ONF. Les modalités de gestion forestière restent à définir mais devront intégrer les enjeux de biodiversité.

La commune dispose aussi d'éléments patrimoniaux d'un certain intérêt, sans statut tels que le petit patrimoine rural : murets, chemins, fermes, carrières familiales abandonnées, susceptibles de constituer un habitat minéral particulier.

Engagements locaux vis-à-vis de la biodiversité

La municipalité a créé en 2020 une commission Environnement associant élus et citoyens afin de réfléchir à des actions possibles dans ce domaine. La sous-commission Biodiversité a initié la présente démarche de l'ABC. La Commission a déjà engagé, en moins d'une année, différentes réflexions ayant conduit à des réalisations sur le terrain : les bacs potagers en milieu scolaire, les carrés pour la biodiversité (une trentaine d'adhérents), le lancement d'un marché exclusivement bio pour encourager les producteurs certifiés locaux. Elle prévoit la réalisation d'une « forêt comestible ».

Localement, les équipes pédagogiques et les élèves sont déjà mobilisés sur des thèmes environnementaux et demandeurs de contenus à exploiter dans le contexte éducatif. Un programme scolaire a été décidé et portera, sur une période de 3 ans, successivement sur la faune, la flore et la réhabilitation d'un sentier botanique. Le conseil municipal des jeunes est également engagé.

L'intérêt de la population est éveillé par de l'information incluant actuellement : un article sur l'environnement édité dans chacun des bulletins municipaux trimestriels ; un numéro de la revue annuelle ciblé en 2020 sur l'environnement et le changement climatique. Les « gîteurs » et leurs hôtes constituent une prochaine cible pour une information environnementale mobilisatrice.

En conclusion, le contexte « nature » de LE THOLY apparaît donc comme riche et diversifié. La commune a entrepris volontairement une démarche de participation des citoyens dans la réflexion sur l'avenir de ses ressources naturelles, mais qui est encore embryonnaire.

Pour une commune qui a affiché sa volonté de conserver son identité rurale, les enjeux auxquels elle fait actuellement face (pression touristique forte encore accrue par les confinements sanitaires, installation de nouveaux résidents, proximité de zones d'emploi, pressions sur les ressources naturelles, orientation bio...) justifient une démarche d'intégrer le critère « biodiversité » à sa réflexion sur son avenir.

Cette évolution se dessine dans un contexte où les ressources de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt, ainsi que les paysages, sont manifestement affectés par le changement climatique et d'autres pressions dans un contexte où, à la fois, la résilience des systèmes et les alternatives possibles aux pratiques actuelles, sont peu ou pas connues.

Une réflexion approfondie sur les habitats naturels et les espèces qu'ils hébergent est de nature à influencer les aspects majeurs du développement économique et social de la commune : l'aménagement urbain, avec la révision du PLU en perspective, l'exploitation des ressources naturelles et le tourisme « nature » et « quatre saisons », ainsi qu'à créer des liens entre ces problématiques d'avenir.

En outre, il nous semble que les différentes actions de conservation des habitats et des espèces, menées dans, ou à proximité immédiate de la commune, ne sont pas encore assez connues du public, avec comme conséquence, une perception insuffisante des enjeux écologiques locaux et le risque attaché d'une aggravation des pressions sur la biodiversité.

1.1.2 Enjeux

Eléments de problématique

La commune se trouve à un moment où se croisent différentes problématiques :

- L'ambition d'un développement maîtrisé gardant à la commune son caractère rural et ses attraits touristiques, voire écotouristiques.
- L'importance des ressources naturelles et de leur qualité vis-à-vis d'activités économiques majeures (tourisme, bois, élevage...).
- Les impacts déjà visibles du changement global (dont climatique) et les interrogations sur l'évolution des écosystèmes et la résilience des composantes des milieux ; la nécessité pressante de rechercher des adaptations.
- Les évolutions des éléments marquants des paysages les uns par rapport aux autres : forêt, prairies, zones humides, bâti... Quelle est leur évolution relative à la fois face aux enjeux climatiques et aux développements économiques et sociaux ?

L'état de la biodiversité et des habitats naturels est étroitement lié à ces questions. Il est opportun, voire indispensable, d'introduire la biodiversité comme un des critères des choix d'avenir et des modalités de gestion des ressources et des espaces. (Par exemple, introduire une « entrée biodiversité » dans la révision du PLU à venir.)

Mais aujourd'hui, malgré les différentes actions de conservation en cours dans, ou à proximité de la commune, il est difficile de savoir comment faire. On ne peut avancer sans mieux connaître, et faire connaître, les interrelations entre les composantes naturelles du territoire et les activités dans la commune et, a fortiori, sans mieux connaître ces composantes naturelles elles-mêmes.

C'est là tout l'intérêt d'engager une démarche ABC.

Enjeux spécifiques à la biodiversité

Une biodiversité connue, bien gérée, le maintien des espaces naturels en bon état, voire leur amélioration, sont autant de facteurs qui contribuent à répondre aux enjeux suivants, en recherchant des bénéfices partagés pour les habitants, les exploitants, les touristes et vacanciers, mais aussi pour installer de façon maîtrisée de nouveaux habitants et bien préparer les générations futures aux enjeux de la biodiversité.

Globalement, l'ABC prendra place dans une vision qui maintiendra l'identité rurale de la commune (« rester un village »), affirmera son caractère « nature », gèrera les pressions urbaines et touristiques (« maîtriser le développement des résidences secondaires »), maintiendra et développera les zones de quiétude et de rencontre avec la nature (« garder un environnement paysager »), préservera, voire développera la qualité de ses ressources agricoles et forestières et fera évoluer les pratiques touristiques vers l'écotourisme. (Les citations sont empruntées au PLU/PADD/2009.)

Pour cela, il s'agira de :

- Mieux connaître le patrimoine communal en termes d'habitats naturels, de biodiversité et en dégager les objectifs de travail en termes de conservation et de mise en valeur.
- Identifier, autant que possible, les facteurs de menace contre les habitats et les espèces cibles, incluant les effets actuels et prévisibles du changement climatique, déjà sensibles dans la commune, comprendre leurs évolutions possibles afin d'engager des actions d'atténuation et de compensation les plus appropriées et, autant que possible, d'identifier des critères de suivi des pressions et de l'efficacité des réponses
- Conserver/protéger/restaurer les milieux et les espèces là où le besoin sera jugé prioritaire à la fois dans le domaine privé et, d'abord, dans l'important domaine communal.

En complément, et en coordination avec les institutions responsables de la conservation dans le territoire communal, il s'agira de comprendre, puis de faire évoluer, autant que possible, les pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles (eaux et forêts, pâturages, carrières...) et de l'espace (notamment urbanisé) nuisibles à la qualité des habitats naturels, des espèces et des paysages mais aussi à certaines activités économiques (productions biologiques, miel...). Parallèlement, le besoin de conservation stricte, en addition aux actions de protection institutionnelles, ciblé sera identifié.

- Mobiliser les parties prenantes pour la mise en œuvre du plan d'action. Pour cela, mieux faire connaître le patrimoine naturel ainsi que les enjeux, risques et objectifs afin de mobiliser les parties prenantes communales : les élus, les exploitants professionnels des ressources naturelles (eaux, sols, végétation, flore, faune...), la population, les enseignants et les élèves (maternelle, primaire, collège), les vacanciers, logeurs, hôteliers....

Cadrage

Le programme ci-dessus est, sans contexte, ambitieux. Il convient donc de le cibler de différentes façons :

- Temporellement, en faire une première étape fondatrice d'un processus qui se poursuivra au-delà du présent ABC sous l'impulsion de la commune et de partenaires à rechercher en fonction du plan d'action.
- Géographiquement, couvrir tout le territoire de la commune, mais le réduire rapidement aux zones à problématiques prioritaires. Dans une phase ultérieure, la municipalité pourra rechercher – en fonction des enseignements de l'ABC – des partenariats avec des communes limitrophes ou avec la comcom de Gérardmer-Hautes-Vosges, voire encourager un ABC intercommunal.
- Fonctionnellement, réduire la première approche aux milieux, groupes taxonomiques et espèces jugés prioritaires selon différents critères :

- Le statut de conservation, en privilégiant quelques cibles déjà jugées prioritaires (espèces « déterminantes », par exemple en termes de conservation par les institutions opérant sur le territoire ou à proximité immédiate (PNRBV, CEN, ONF...);
- La valeur sociale et économique de la cible, ainsi qu'en termes « d'image nature » de la commune ;
- Pour un nombre limité de cibles, leur valeur en tant qu'indicateur de l'état de santé des milieux naturels et de leurs évolutions face aux différentes pressions.

La commission communale Biodiversité s'est réunie pour réaliser un premier cadrage des priorités en fonction de la connaissance du terrain par ses membres et d'un premier examen bibliographique. Il en résulte le ciblage ci-après (susceptible d'évoluer selon les résultats de l'analyse des données existantes, prévue au plan d'action).

Milieux ciblés

La commune dispose de différents « espaces à enjeux », dans des perspectives qui dépassent les seules missions de conservation déjà engagées. Ils sont, en première analyse, les suivants :

M1 : la forêt d'une façon générale, compte tenu de sa superficie, sa variété, ses enjeux économiques et écosystémiques (captages d'eau...) et touristiques ainsi que la variété de questions qui se posent actuellement autour des effets du changement climatique, des options en matière de gestion à prendre à court et moyen termes, de la révision en 2026 du plan de gestion de la forêt communale soumise et, enfin, de l'état des lieux à venir de la forêt communale non soumise. La forêt est un milieu d'importance pour la comcom Gérardmer Hautes-Vosges à laquelle LE THOLY sera rattachée en 2022 ; il s'agira aussi de transférer l'expérience ABC à cette comcom.

On se focalisera sur les milieux particuliers suivants :

- **M1.1** : Les parcelles en reforestation spontanée, suite à l'abandon récent par l'agriculture ou aux coupes à blanc dues à la crise des scolytes. La question de leur devenir se pose et leur richesse et variété biologiques sont des critères d'appréciations entre, par exemple, « laisser faire » avec une plus-value écologique, la reforestation, la conversion en prairie, etc. ;
- Des milieux forestiers dont la valeur en biodiversité est attestée :
 - **M1.2** : Les « vieilles forêts » (3 îlots de sénescence créés dans la commune) ;
 - **M1.3** : Les landes forestières sur sols superficiels.

M2 : les zones potentiellement constructibles, et espaces urbains interstitiels, dont les jardins. Le critère « biodiversité » devra orienter les choix d'aménagement ultérieurs. Il y sera aussi mis en valeur le caractère exceptionnel de la biodiversité ordinaire, à la porte de chez soi, intéressante pour mobiliser les non-spécialistes, dont les plus jeunes.

M3 : les zones humides et les tourbières en particulier, pour caractériser leurs évolutions actuelles, naturelles ou sous l'influence de l'homme, et recommander les évolutions à privilégier en prenant en considération, outre leur valeur écologique, la capacité de réguler les écoulements superficiels dans le contexte pluviométrique actuel (sécheresses, pluies torrentielles...) et les phénomènes d'emboisement ou d'assèchement, naturels ou anthropiques. Plusieurs sont classées en ENS.

M4 : les zones minérales, incluant une carrière en exploitation industrielle sur moraine ou d'anciennes carrières artisanales de granit, pour leur faune et leur flore spécifiques.

M5 : les prairies naturelles, qui n'ont pas fait l'objet de retournement ou d'ensemencement, pour

- Leur potentiel comme réservoir et/ou corridor de biodiversité ;
- La qualité des fourrages produits, liée à la diversité des espèces végétales qui les constituent ; et
- Leur mode de gestion favorisant la production « bio ».

Cette présélection peut évoluer en fonction de la phase d'inventaire des espaces naturels.

Ces milieux seront définis et cartographiés selon la typologie EUNIS Habitats de niveau 4 à partir de la correspondance avec Corine Biotopes. Dans le cas où, post-ABC, des approfondissements seraient envisagés, des typologies plus fines pourront être ponctuellement retenues.

D'autres milieux, déjà considérés par des actions institutionnelles en cours, sont documentés et ne sont pas ciblés par l'ABC malgré leur intérêt (par exemple les prairies naturelles visées par la TVB, les grandes tourbières pour leur aspect purement biologique, l'inventaire faune/flore sur la Cleurie en 2022 par l'instrument Gemapi...). Ces programmes seront recensés et analysés dans l'ABC, qui en présentera une synthèse, pour mieux les faire connaître des élus et des citoyens.

En particulier, l'ABC intégrera un bilan des travaux menés dans le cadre de la TVB et portant sur le paiement des services environnementaux (PSE), apparemment appropriés à une gestion durable de milieux exploités de façon non intensive.

Taxons ciblés

Pour cibler les groupes taxonomiques, on recherchera, autant que possible, un caractère commun aux milieux à enjeux recensés. Le choix des espèces, au sein de ces taxons, répondra à plusieurs critères :

- Les enjeux de conservation à l'échelle locale :
 - Espèces caractéristiques du milieu ciblé ;
 - Espèces présumées disparues ou en régression ;
 - Espèces présentes à l'inventaire du CEN pour la commune et niveau de menace (Liste rouge UICN à différents niveaux) ;
 - Espèces jugées déterminantes de la qualité des milieux par le PNRBV ;
 - Autres critères issus de la première phase d'étude.
- La disponibilité, localement, de compétences de suivi ou d'inventaire (personnes et institutions ressources au niveau local) pour assurer un suivi volontaire durable ;
- La possibilité d'effectuer un suivi permanent selon les principes de la science participative, à plusieurs niveaux (de l'école maternelle jusqu'au spécialiste résident, en passant par les professionnels).

Ici aussi, les espèces couvertes par des programmes institutionnels ne seront pas analysées, sauf à travers la documentation existante et aux fins d'information des parties prenantes communales.

Les groupes taxonomiques identifiés à ce stade le sont à partir de la typologie TAXREF niveau 2 (classes). Ils sont, en première analyse :

T.1 : Animaux/Oiseaux. Les analyses pourront porter sur quelques espèces particulières de cette classe. A titre d'exemple :

- La famille des hirondelles : Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre de moins en moins vue, Martinet ;
- Les oiseaux forestiers nicheurs des arbres morts ou des gros arbres à cavités, notamment ceux typiques de la forêt vosgienne (Pic noir et ses loges caractéristiques, Pic mar, Pic cendré, Petites chouettes de montagne (Tengmalm, Chevêchette) par exemple) ;
- Les oiseaux nicheurs des zones constructibles ou des espaces prairiaux (Tariet des prés, Pie Grièche...).

T.2 : Animaux/Arthropodes/Insectes avec une focalisation possible sur certaines familles caractéristiques des milieux ciblés et significatives de leurs évolutions, de leur état et de la richesse en biodiversité et de leur facilité d'accès pour certaines espèces à des non spécialistes.

Par exemple, l'ordre des **orthoptères** (criquets, grillon des champs, sauterelles verte et cymbalière) des espaces urbains interstitiels et des prairies naturelles. Les papillons de jour (Rhopalocères) sur l'ensemble des milieux, les hyménoptères formicidés au travers des fourmis rousses en forêt et lisière de zone prairiale, les Libellules en zone humide.

T.3 : Les angiospermes (plantes à fleurs) présentes dans tous les habitats avec de nombreuses pistes de travail à définir selon les investigations sur les habitats. Plusieurs pistes de travail peuvent être données comme, par exemple:

- La Gentiane jaune encore présente sur les Hauts de la commune et en régression sur les prés de fauche ;
- L'Arnica, dont la présence est rapportée dans les années passées et doit être vérifiée ;
- La Jonquille, emblématique de la petite région mais menacée par la fauche précoce ou le retournement des prairies ;
- Les Orchidées ;
- Certaines espèces, ou cortèges d'espèces, caractéristiques des milieux à enjeux et qui seront identifiées lors de l'analyse des habitats naturels.

Les espèces à prospecter au sein de ces taxons seront plus précisément identifiées en croisant les caractéristiques des espaces naturels inventoriés et les espèces déterminantes de leur qualité et répondant au maximum de critères de choix énoncés ci-dessus.

Problématiques transversales

L'ABC pourra prendre en compte certaines problématiques aptes à mobiliser la population de tous âges et les scolaires de tous niveaux sur les questions de biodiversité, avec une formation appropriée. Elles peuvent être, en première analyse :

- Le recensement et le géoréférencement des arbres remarquables (arbres de grande dimension en particulier), en milieu forestier, urbain ou privé ;

- La problématique des plantes envahissantes exotiques (« *invasives* »), préoccupantes au niveau local et classées comme telles au niveau européen (telle la Balsamine de l'Himalaya ou les renouées asiatiques, bien présentes localement. Elles peuvent aussi faire l'objet d'une cartographie participative ;
- La problématique des « plantes sauvages » urbaines, en liaison avec les objectifs d'entretien de la voirie par des méthodes douces ;
- Et /ou d'autres thèmes à identifier en première phase d'étude.

Plus généralement, l'aspect paysager de la commune revêt une importance certaine à la fois comme caractéristique d'un patrimoine paysager glaciaire, par la diversité des composantes paysagères, significatives d'une diversité biologique et, enfin, par les questions essentielles qui se posent vis-à-vis de ses évolutions possibles par les effets cumulés de l'évolutions des activités d'élevage, des importantes coupes forestières dues au scolyte et des effets du changement climatique. La commune doit choisir à court terme les différentes options relatives à l'évolution de son propre patrimoine forestier avec, comme critère supplémentaire, celui de la biodiversité et des divers services écosystémiques rendus par le milieu forestier. Il s'agit bien de « maintenir » un paysage pour demain dans un contexte où le risque de « normalisation » des paysages communaux est réel.

1.1.3 Objectifs

ENJEUX ET OBJECTIFS	OBJECTIFS DE TRAVAIL
1- Mieux connaître le patrimoine communal en termes d'habitats naturels, d'espèces et en dégager les objectifs de travail en termes de conservation et de mise en valeur. → Améliorer la connaissance de la biodiversité	1-1- Identifier les habitats naturels ; Etablir une situation de référence des habitats naturels et de leurs évolutions constatées et pressenties. Evaluer les pressions et menaces. 1-2- Identifier et caractériser les zonages de conservation et les actions en cours/prévues de conservation et de mise en valeur de la biodiversité sur la commune ou à cheval sur des communes limitrophes. 1-3- Identifier les composantes des habitats et de la biodiversité faisant l'objet d'une exploitation (économique ou de loisirs), ou susceptibles de l'être.
2- Identifier, autant que possible, les facteurs de menace contre les habitats et les espèces cibles, incluant les effets actuels et prévisibles du changement climatique, comprendre leurs évolutions possibles... → Evaluer les risques sur la biodiversité communale	2-1- Analyse des pressions sur la biodiversité et de leurs effets (autant que les données le permettent) 2-2- Identification des tendances possibles en matière d'impacts sur les habitats et espèces cibles

ENJEUX ET OBJECTIFS	OBJECTIFS DE TRAVAIL
3- Conserver/protéger / restaurer les milieux et les espèces là où le besoin sera jugé prioritaire. → Engager un programme d'actions au profit de la biodiversité	3-1- Identifier et caractériser les milieux à enjeux retenus pour l'analyse
	3-2- Identifier et caractériser les taxons/espèces retenus pour l'analyse en fonction de (1) et (2) ci-dessus
	3-3- Elaborer une politique communale et un plan d'action (1 ^{ère} phase) de protection/conservation/mise en valeur des habitats et de la biodiversité
	3-4- Définir les modalités de participation des composantes de la population, des élus et des partenaires économiques locaux
	3-5- Identifier les actions ultérieures nécessaires
4- Mobiliser les parties prenantes par la connaissance de la biodiversité, des enjeux et les impliquer dans le plan d'action. → Impliquer toutes les composantes de la vie communale dans la gestion de la biodiversité	4-1- Mettre en place la gouvernance communale de la biodiversité
	4-2- Définir et formaliser les liens avec des institutions/communes/intercommunalité appropriées
	4-3- Susciter la création/revitalisation d'une organisation associative ou communale dédiée (éducation, protection de l'environnement...)
	4-4- Communiquer sur les résultats de l'ABC, sensibiliser
	4-5- Définir des « produits » valorisables en matière de patrimoine naturel (notamment vers l'écotourisme)
	4-6- Influencer – dans la mesure du possible - certaines pratiques professionnelles actuelles dans le sens des orientations de l'ABC
	4-7- Intégrer les résultats de l'ABC dans les décisions de gestion du domaine naturel, des espaces verts du domaine urbain et de la voirie (équipes techniques communales)
	4-8- « Faire vivre l'ABC » au-delà de la présente étude

1.2 Description du projet

1.2.1 Préparation de l'ABC

La commission environnement, maître d'œuvre, préparera la mise en œuvre de l'ABC par un appel aux citoyens et institutions locales motivés pour une participation à l'ABC. (A défaut d'ABC, ces dispositions permettront de lancer dès 2022 des actions à l'initiative de la commune.)

Dès la notification de l'accord de l'OFB, la commission environnement organisera l'exécution de l'ABC. Elle :

- Mettra en place un comité de pilotage (COPI) et organisera son comité technique;
- Programmation l'exécution de l'ABC en année 1 (et à titre indicatif en année 2) ;
- Organisera une réunion de lancement publique, intégrant une conférence-débat sur la biodiversité avec supports documentaires et contributions de spécialistes ;
- Créera un espace de discussion Internet destiné à fournir des informations sur le déroulement de l'étude et à recueillir les remarques de la population et parties prenantes ;
- Informera les médias.

La commission environnement mettra en place les moyens d'exécution de l'ABC, par :

- La contractualisation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, prestataire de services (dont hébergement des données) et les autres partenaires ;
- Le recrutement des citoyens volontaires.

1.2.2 Etude bibliographique et références de travail

L'étude bibliographique portera sur la documentation existante et pertinente sur les milieux et espèces sur la commune et dans la région. Elle ciblera notamment :

- Les inventaires et caractéristiques des milieux naturels sur la commune, leur caractéristiques principales ;
- Les espèces caractéristiques des habitats naturels notamment déterminantes de leur qualité ou de leur dégradation ;
- Les menaces sur les milieux et les espèces, la vulnérabilité des milieux et espèces (selon les critères retenus au niveau régional/international), les objectifs généraux de conservation et les mesures adoptées par les institutions liées à la biodiversité ;
- L'analyse des programmes et actions de conservation appliqués sur la commune.

L'analyse bibliographique sera complétée par une analyse diachronique par photos aériennes afin de déterminer les évolutions depuis les années 50 en particulier en matière d'étalement urbain, de continuité forestière, d'évolution des surfaces agricoles. Cette analyse sera complétée par des entretiens avec des anciens de la commune.

La base de données cartographique sera définie conformément aux références de l'ABC. Elle inclura les tâches suivantes :

- L'inventaire des bases de données et outils cartographiques pertinents dans la région (l'on recherchera les compatibilités) ;
- La définition de la base de données cartographique (architecture, codes, nomenclatures) ;
- Le choix de la maille permettant la meilleure restitution, par ex. >1h pour les milieux forestiers, 1 ha pour les prairies, <1ha pour les zones humides...
- La cartographie des habitats naturels restituée selon la typologie Eunis de niveau 4 à l'échelle du 1/10 000°.
- La finalisation des dispositions d'hébergement de la base de données ABC aux fins d'exploitation fine et de mise à jour (prestataire et services communaux) incluant la formation interne de personnels communaux et d'élus à l'exploitation courante du SIG.

La classification des milieux naturels et des milieux remarquables devra beaucoup à l'expérience approfondie du CEN dans la zone, qui met en avant les prairies de coteaux, les zones humides et les zones de forte continuité forestière. Elle sera affinée en année 1 par une prospection de terrain par type de milieu et par saison qui permettra de mieux cibler les enjeux communaux en matière de biodiversité en lien avec les aspects règlementaires de la conservation et la caractérisation des milieux remarquables, de leur valeur patrimoniale et de leur état de santé. La prospection mobilisera, outre le CEN d'autres spécialistes et des bénévoles.

1.2.3 Ciblage

Sur la base de la cartographie des habitats naturels, de la prospection et de l'étude bibliographique, le CEN, en étroite collaboration avec la commission environnement, déterminera les milieux et espèces à enjeux. Pour cela, il :

- Caractérisera les classes d'habitat naturels cartographiés (description de l'habitat, espèces caractéristiques, menaces, actions en cours...);
- Déterminera les habitats et espèces à forts enjeux de biodiversité (niveau communal et continuités intercommunales);
- Déterminera les taxons et groupes d'espèces pertinents pour caractériser chaque milieu;
- Définira les éléments de biodiversité soumis à exploitation (opportunités et menaces);
- Intègrera dans ces critères un paramètre de visibilité, de compréhension et de mobilisation par la population;
- Etablira une cartographie des enjeux au 1/10 000°;
- Déterminera les autres cartographies thématiques pertinentes éventuellement utiles (par ex. zonages de conservation, pressions, espèces invasives, intégration des données de la TVB du PETR Déodat, etc).

1.2.4 Point d'étape (année 1)

A ce stade, la commission environnement, maître d'œuvre :

- Restituera les résultats d'étape de l'étude aux élus, à la population, aux parties prenantes communales, aux médias et à la comcom de Gérardmer-Hautes-Vosges;
- Programmera les tâches de l'étape suivante. (Des remarques formulées lors de la restitution contribueront à définir des orientations de la phase 2, en intégrant certaines attentes des citoyens, mais aussi des opportunités de travail en participation avec eux.);
- Mobilisera des financements complémentaires éventuellement obtenus entre eux (par exemple, contributions des entreprises locales).

1.2.5 Prospections complémentaires et observations particulières

Les enjeux ayant été définis, des approfondissements des inventaires précédemment réalisés seront vraisemblablement nécessaires. Ces compléments seront définis sur la base des enjeux définis. Ils seront réalisés en année 2 sur le terrain mais également par des recherches complémentaires sur les données naturalistes dans des bases de données appropriées.

La base de données cartographique sera mise à jour en conséquence.

Des « observations particulières » auront pour but de mobiliser la population adulte et scolaire (primaire et collège de LE THOLY), en appui aux spécialistes, sur des sujets particuliers, éventuellement poursuivis post-ABC, portant sur des éléments de la biodiversité communale.

Définis en fonction des enjeux, ils pourraient être, par exemple :

- Les arbres remarquables,
- Les plantes envahissantes exotiques particulièrement préoccupantes (notamment au niveau régional), en lien avec la liste européenne et les objectifs et travaux menés au niveau local/régional.
- Certaines espèces menacées (par ex., hirondelle de fenêtre), les « plantes sauvages » des rues, etc.

Les protocoles d'inventaire seront définis et encadrés par des associations spécialisée ou par des personnes ressources de la commune (dont le corps enseignant).

1.2.6 Animations autour de la biodiversité

Différents partenaires ont la possibilité, dans le budget de l'ABC ou sur d'autres lignes de financement, de réaliser des animations visant le grand public mais aussi des séances d'information plus approfondies destinées aux volontaires participant à certaines opérations inscrites à l'ABC dans l'esprit des sciences participatives. Le programme d'animation sera précisé dans les programmations de l'année 1 puis de l'année 2.

Il pourra comprendre :

- Animations du CEN sur des thèmes choisis en fonction de leur contribution à l'ABC ;
- Animations autant que possible, par d'autres institutions ou associations opérant sur le territoire ;
- Relais, par le comité technique, d'informations sur des manifestations ou animations liées à la biodiversité et organisés sur des territoires voisins ;
- Informations de vulgarisation :
 - à travers le bulletin communal trimestriel, éventuellement numéro spécial de la revue annuelle « Notre commune » ;
 - sur le site Internet dédié ;
 - par des conférences et visites de terrain ;
 - par des communiqués de presse.

L'animation auprès des écoles fera l'objet d'une animation soutenue. LE THOLY dispose d'une école maternelle et d'une école élémentaire, avec 6 classes et 128 élèves. Soucieuse d'englober toutes les composantes de la population dans la démarche ABC, l'équipe éducative s'est engagée dans le projet avec, pour but, de sensibiliser les élèves sur la richesse de la biodiversité, la recenser et la protéger. Des actions seront menées sur deux années par l'association ETC-Terra avec trois animations sur le terrain par classe et par an, la première année sur la biodiversité animale, la seconde sur la biodiversité végétale. La matérialisation post-ABC de cette démarche pourrait ensuite être la réhabilitation et l'enrichissement d'un sentier pédagogique, datant de 20 ans, ou d'une application autour de la biodiversité communale.

1.2.7 Rédaction de l'ABC et élaboration du plan d'action

Le prestataire rédigera le rapport de l'ABC. Il y intégrera les contributions éventuellement apportées sur certains sujets par les personnes ressources et groupes de volontaires de la commune.

Il produira la base de données cartographique incluant :

- L'occupation des sols ;
- Les parcelles représentatives des milieux à enjeux de la commune ;
- Les données d'inventaire et toute donnée se rapportant à ces parcelles ;
- Les données des inventaires particuliers ;
- Les autres couches de données pertinentes.

Sur la base des analyses menées jusque-là, la commission technique élaborera les éléments d'une politique communale de la biodiversité, incluant notamment les modalités de gouvernance et d'information post-ABC. Elle devra influencer les décisions ultérieures en matière d'aménagement et de développement communaux.

Le rapport définira ensuite les actions à mener post-ABC. Elles pourront inclure des approfondissements des connaissances et de gestion des données collectées, ainsi que des actions opérationnelles au profit d'espèces et de milieux, de zones particulières, de valorisation économique de la biodiversité, de recommandations de bonnes pratiques professionnelles ou familiales, etc.

La définition des actions à entreprendre pourra se poursuivre au-delà de l'ABC, sous l'animation de la municipalité, de ses commissions voire, le cas échéant, d'un groupe d'intérêt ou d'une association dont l'ABC susciterait la création.

Chaque action sera définie par :

- La justification de l'action ;
- Le résultat à atteindre ;
- Les tâches à exécuter ;
- Le besoin en financement, lorsque l'action n'est pas du ressort du bénévolat communal ou associatif ainsi que les sources de financement possibles ;
- Les opérateurs possibles, incluant les citoyens et institutions communales ;
- Les modalités d'exécution ;
- Le calendrier ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action.

Une fiche action pourra porter sur les moyens de communication permanents à mettre en œuvre, tels que : espace Internet de discussion et d'information, collection de fiches « environnement », documents d'information, manifestations, etc.

Un plan de financement, ou de perspectives de financement, sera défini par le maître d'œuvre avec l'appui des institutions partenaires. Il inclura les opportunités en matière de bénévolat local.

1.2.8 Rapport final et communication sur les résultats

Le rapport provisoire sera présenté par le prestataire lors d'un séminaire rassemblant le comité technique. Le CEN établira le rapport et la cartographie finaux sur la base des remarques du maître d'ouvrage. La gestion et la diffusion des données répondra aux spécifications de la convention passée avec l'OFB.

La base de données cartographique sera hébergée par le CEN et gérée selon la convention le liant à la Commune. Une copie du SIG sera transférée à la Commune pour exploitation courante des données.

Le rapport sera présenté sous une forme attrayante à l'ensemble de la population et des parties prenantes. Le comité technique pourra encore à ce stade faire évoluer les fiches action en fonction de la participation éventuelle des citoyens.

Le rapport sera diffusé aux membres du COPIL et aux institutions locales, départementales et régionales impliquées dans les enjeux de biodiversité.

Sur la base du rapport final, du plan d'action, des différentes présentations et observations, le comité technique définira un programme post-ABC engageant la Commune et les différentes parties prenantes sur les actions à mener, incluant la recherche de financements.

2. JALONS, ETAPES, CALENDRIER ET RESULTATS PREVUS

JALONS	ETAPES	DATE DEBUT	DATE FIN	RESULTATS PREVUS
1. Préparation de l'ABC	1.1 Tâches préliminaires 1.2 Organisation 1.3 Mise en place des moyens (Notification estimée : 1/1/2022)	1 ^{er} janv. 2022	31 mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation partenariats (dont convention hébergement données) • Groupe de volontaires et personnes ressource constitué • Organigramme projet, COFIL, comité technique constitués • Documents d'information et de programmation édités • CR réunions d'information • Espace Internet créé
2. Etude bibliographique et références de travail	2.1 Analyse documentaire habitats et espèces, menaces et mesures ; analyse diachronique 2.2 Définition de la base de données cartographique 2.3 Dispositions d'hébergement, d'exploitation et de mise à jour des données 2.4 Prospection terrain 2.5 Restitution cartographique des milieux	1 ^{er} avril 2022	31 oct. 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse édité • SIG de l'ABC communal créé au CEN • Cartographie des habitats naturels et cartes thématiques pertinentes (zonages, etc.)
3. Ciblage	3.1 Analyse des milieux, définition des milieux à enjeux sur la commune, choix des milieux à traiter dans l'ABC 3.2 Analyse des espèces liées à ces milieux, choix des groupes et espèces à traiter dans l'ABC 3.3 Restitution cartographique des enjeux	1 ^{er} nov. 2022	30 nov. 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des enjeux • Milieux cibles • Espèces cibles

JALONS, ETAPES, CALENDRIER ET RESULTATS PREVUS (suite)

JALONS	ETAPES	DATE DEBUT	DATE FIN	RESULTATS PREVUS
4. Point d'étape 1	4.1 Information des parties prenantes 4.2 Ajustement du programme de travail	1 ^{er} déc. 2022	31 déc. 2022	<ul style="list-style-type: none"> • CR réunions • Documents d'information ; médias • Programme de travail année 2
5. Prospections complémentaires	5.1 Prospections complémentaires dans les milieux à enjeux 5.2 Observations particulières (approche sciences participatives)	1 ^{er} janv. 2023	30 sep. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'ABC (provisoire) • Base de données cartographiques mise à jour • Rapports spécifiques sur thèmes particuliers
6. Animation autour de la biodiversité	6.1 Animations sur le terrain, conférences pour les habitants et les écoles 6.2 Informations sur les médias municipaux	1 ^{er} mai 2022	30 sept. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Animations et conférences (annexe au rapport d'ABC) • Documents d'information, médias
7. Plan d'action	7.1 Rédaction des fiches action à vocation scientifiques 7.2 Rédaction des fiches action à vocation de sciences participatives	1 ^{er} oct. 2023	31 oct. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action • Plan de financement
8. Rapport final et communication sur les résultats	8.1 Rapport d'ABC final et cartographie finale 8.2 Réunion de restitution à la population et aux élus 8.3 Préparation de la phase post-ABC	1 ^{er} nov. 2023	31 déc. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'ABC final • Base de données cartographique installée au CEN et dans les services municipaux • Documents d'information, médias. • CR réunions de restitution, amendements éventuels aux fiches action • Programme post-ABC

3. PERSPECTIVES DE L'ACTION

La réalisation de l'ABC n'est pas une fin en soi mais devra se traduire par une dynamique perdurant au-delà de ce projet. Les perspectives ci-dessous s'appuient sur les résultats de l'ABC et les transposent en tant qu'objectifs de travail pour la municipalité et ses administrés :

Gérer le référentiel de données

- ⇒ Disposer d'un référentiel de données sur la biodiversité et le gérer à tout moment :
 - Interroger et exploiter des données du SIG en interne à la commune par formation interne d'élus et de personnel communal ;
 - Exploiter de façon plus approfondie les données du SIG par l'hébergeur du SIG (le CEN), lorsque cela sera nécessaire (par ex. préparation PLUI...)
 - Mettre à jour des données par le personnel communal et/ou l'hébergeur selon la complexité du travail.

Préserver de la biodiversité

- ⇒ Utiliser les données pour engager des actions de conservation inscrites au plan d'action ou à l'initiative de la commune ou d'associations locales.
- ⇒ Utiliser les données pour orienter les documents de planification dans le sens de la gestion et de la conservation de la biodiversité, notamment :
 - Elaborer le PLUI imposé par l'adhésion à la CCGHV.
 - Redéfinir la place et les perspectives d'affectation (exploitation, reconversion, conservation...) et de gestion des espaces forestiers communaux non soumis.
 - Réviser le plan de gestion de la forêt communale soumise à la gestion de l'ONF.
 - Fournir des éléments de révision des plans de gestion de la forêt domaniale et des zonages de conservation.
 - Intégrer les recommandations de la TVB et de Gemapi dans les décisions de planification communales.
 - Suivre en connaissance de cause les travaux du PETR relatifs au paiement des services environnements (PSE).
- ⇒ Fournir les éléments d'un conseil de gestion aux exploitants privés dans les domaines de l'élevage, de l'exploitation forestière ainsi qu'aux Cafrancs disposant d'espaces privés, de jardins, de vergers ou de potagers.
- ⇒ Mieux penser les études d'impact en cas de réalisation ou d'extension d'infrastructures afin d'appliquer la réglementation, de préserver le capital nature, de définir les mesures destinées à éviter/réduire/compenser les impacts sur la biodiversité.
- ⇒ Développer le réseau d'ENS, avec le Département.

- ⇒ Développer le réseau des sites du CEN ainsi que le nombre de « conservateurs » bénévoles, chargés localement du suivi de ces espaces.
- ⇒ Mettre en place des espaces protégés de gestion locale.

Renforcer l'éducation et la sensibilisation citoyennes

- ⇒ Intégrer la dimension biodiversité et environnement dans les cursus du primaire et du secondaire afin de motiver les générations futures de Cafrancs sur ces problématiques.
- ⇒ Encourager la création d'une association/groupe engagé sur des objectifs d'éducation, de sensibilisation et d'action environnementale. Appuyer son fonctionnement.
- ⇒ Informer en permanence les citoyens et autres parties prenantes locales sur la biodiversité communale, ses enjeux, les actions entreprises et les mobiliser sur la mise en œuvre du plan d'action. Mettre à disposition un référentiel documentaire.
- ⇒ Motiver et encourager le développement des activités d'écotourisme, de guide nature orienté sur les problématiques de biodiversité, ainsi que la sensibilisation des touristes résidant ou fréquentant la commune (résidences secondaires, gîtes, randonneurs etc...).
- ⇒ Développer un réseau d'observateurs de la biodiversité au profit de différentes institutions recourant à ces appuis, telle que Vigie Nature, dans une perspective d'enracinement communal des sciences participatives.

Engager durablement la commune

- ⇒ Viser l'obtention du label « Commune nature » et du label « Village étoilé ».
- ⇒ Devenir « Territoire engagé pour la nature » à travers différentes actions dont certaines sont déjà engagées :
 - Création de jardins vivriers et/ou d'une forêt publique comestible ;
 - Programme de restauration des zones humides et/ou mares ;
 - Gestion d'espaces publics et d'espaces verts favorables à la faune et à la flore ;
 - Actions autour de la TVB déjà définie ; création d'une trame noire (par l'extinction des éclairages nocturnes) ; mise en œuvre du plan d'action Gemapi à venir ;
 - Soutien aux circuits courts de distribution axés sur une production bio ;
 - Alimentation de la cantine scolaire en produits bio ;
 - Poursuite des activités de communication vers les habitants ;
 - Poursuite des actions de mobilisation des habitants et de soutien aux enseignants.
- ⇒ Promouvoir les ABC et des actions en faveur de la biodiversité, à l'occasion de la création de la comcom de Gérardmer-Hautes-Vosges à laquelle LE THOLY est rattachée en 2022.

4. GOUVERNANCE

Elle sera organisée comme suit :

- Maîtrise d'ouvrage : la commune de LE THOLY.
- Maîtrise d'œuvre : la commission Environnement (sous-commission Biodiversité) de la commune de LE THOLY.
- Le Comité de pilotage (COPIL) se réunira lors des phases importantes de l'étude. Il inclura, en première analyse :
 - Le maître d'ouvrage (le Maire), président.
 - Le maître d'œuvre (responsable de la commission Environnement) ;
 - Des représentants institutionnels et techniques :
 - La comcom de Gérardmer- Hautes-Vosges ;
 - Le département des Vosges ;
 - Le PETR (Déodat et Remiremont) ;
 - L'Office national des forêts ;
 - La région, en particulier comme agence d'exécution de l'instrument européen LIFE ;
 - Le représentant de l'OFB ;
 - Le PNRBV ;
 - Les représentants des associations partenaires ;
 - Des partenaires associatifs et scientifiques.
 - Le prestataire (CEN) sans voix délibérative.
- Le Comité technique : la sous-commission biodiversité, élargie par les partenaires et spécialistes appropriés. Elle assurera la gestion de l'étude, le suivi des activités et l'évaluation des résultats.

5. IMPACTS SUR L'EMPLOI LOCAL ET L'ECONOMIE LOCALE

A l'échelle d'une petite commune, le développement de l'emploi sera diffus. Par contre, la municipalité pourra promouvoir un emploi dévolu à l'environnement et à la biodiversité dans la comcom de Gérardmer- Hautes-Vosges. Des opportunités d'emploi se présentent néanmoins :

- Développement des activités de découverte ou de la nature ou d'usage des produits qu'elle offre, avec sensibilisation à la biodiversité. Exemples : sorties botaniques et ornithologiques, ateliers de cuisine sauvage, etc.
- Fréquentation touristique et socio-éducative accrue par la création de parcours de découverte du patrimoine naturel et humain, avec création de supports pédagogiques (panneaux pédagogiques, livrets...) en utilisant des matériaux locaux et/ou des supports photos créés par des artistes locaux.
- Développement de l'écotourisme pour accentuer le passage, à terme, inéluctable du tourisme blanc au tourisme vert avec augmentation de l'activité des gîteurs, des services aux touristes et la promotion de l'activité de guide nature.

Enfin, il y a sans doute matière, dans la région, à réfléchir à l'installation d'un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ciblé sur la moyenne altitude, en complément de celui existant sur le versant alsacien. La réalisation et la promotion de l'ABC peuvent permettre d'ouvrir cette réflexion et de lui donner de la matière.

6. RESUME PUBLIABLE

En moyenne montagne vosgienne, la qualité de la biodiversité – c'est-à-dire des milieux naturels comme des espèces qui les habitent - est une préoccupation montante face, à la fois, aux effets du changement global, à la crise récente du scolyte qui a décimé les plantations de résineux, à l'urbanisation et aux pressions touristiques mais, plus généralement, face aux pressions multiples qui affectent la biodiversité nationale et mondiale et font émerger le spectre d'une « Sixième extinction ».

L'Office français de la biodiversité (OFB) veut encourager les collectivités territoriales à prendre conscience de ce qu'est la biodiversité sur leur territoire et à mobiliser les citoyens et les élus pour sa protection. Il a, pour cela, décidé de financer la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) dans différentes régions. Un appel à projets a été lancé en 2021 et la municipalité de LE THOLY y a répondu par une délibération en date du 1^{er} octobre approuvant à l'unanimité la réponse à cet appel à projets et abondant la subvention de l'OFB par une dotation communale de 20 000 euros, portant le budget total de cette action à 43 000 euros.

La commune de LE THOLY, avec ses 1 584 habitants, a un caractère rural prononcé et une activité touristique importante toutes saisons. La forêt couvre la moitié de la superficie communale et les prairies, de toute nature, un cinquième. Ce territoire, à la frontière du Parc naturel régional des Hautes-Vosges dispose déjà d'une biodiversité remarquable comme l'atteste la présence d'aires protégées de différentes natures. Outre le fait que des activités majeures de la commune dépendent des ressources naturelles (bois, prairies...), la municipalité est maintenant bien consciente que le critère « biodiversité » doit peser sur les choix d'aménagement et de développement locaux.

Par un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et d'autres institutions et associations régionales, LE THOLY s'est donnée pour objectifs de mieux connaître et faire connaître la biodiversité communale, d'évaluer les risques auxquels elle est soumise, d'engager un programme d'actions en faveur de la biodiversité en mobilisant les citoyens comme les spécialistes.

Dans la première année des études, le CEN, par son bureau de Gérardmer, établira une cartographie des milieux naturels et évaluera leur état ainsi que celui des espèces remarquables de la flore et de la faune qui y sont attachées. Les espèces et les milieux qui constituent des enjeux de gestion seront déterminés conjointement par le CEN et la commission environnement de la commune, maître d'œuvre.

En seconde année, des approfondissements des connaissances seront menés sur le terrain en maximisant la participation des habitants et des scolaires, déjà bien motivés et impliqués dans des actions en faveur de l'environnement : carrés pour la biodiversité, marché bio, bacs potagers, parmi d'autres réalisations de cette commission.

Toujours en concertation avec les élus et les habitants, afin de mieux en garantir l'appropriation, un plan d'actions sera défini, pour être mis en œuvre dans les mois et années suivant la réalisation de l'ABC.

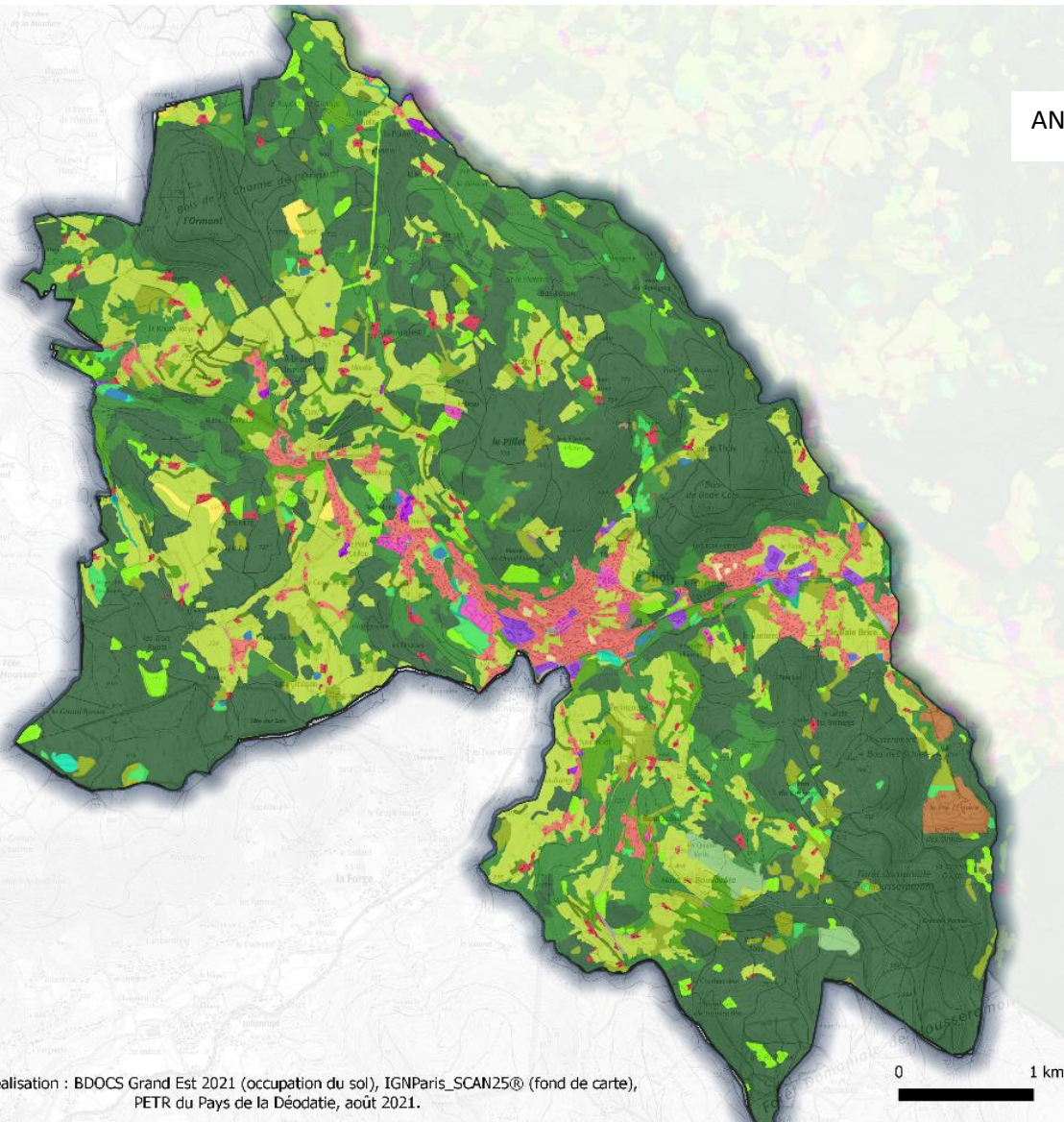
Les données issues de l'ABC seront mises à jour en partenariat entre la commune et le CEN. Ces données seront utilisables à chaque fois que la municipalité aura à délibérer sur des projets susceptibles d'affecter la biodiversité, les milieux naturels et les paysages de la commune.

ANNEXES

1. Carte d'occupation des sols (BDOSC)
2. Surfaces par type d'occupation des sols (Source : PETR Déodatie)
3. Liste des zonages de conservation sur la commune
4. Carte de zonages de conservation sur la commune (Source : PETR Déodatie)
5. Carte de diagnostic de la Trame verte et bleue (Source : PETR Déodatie)
6. Présentation des principaux partenaires

Carte d'Occupation du sol 2019 de la commune du Tholy

- 112-Bâti discontinu
- 113-Bâti isolé en zone agricole ou naturelle
- 114-Espaces libres en milieu urbain
- 121-Equipements collectifs
- 122-Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets
- 131-Emprises d'activités
- 133-Exploitations agricoles
- 134-Zones d'extraction
- 141-Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés
- 151-Espaces verts urbains
- 161-Espaces en transition
- 211-Cultures annuelles et pluri-annuelles
- 212-Cultures spécifiques
- 222-Vergers
- 231-Prairies, friches et délaissés agricoles
- 232-Bosquets et haies
- 311-Forêts de feuillus
- 312-Forêts de conifères
- 313-Forêts mixtes
- 314-Coupes à blanc et jeunes plantations
- 321-Pelouses et pâturages de montagne
- 322-Formations pré-forestières
- 323-Surfaces enherbées semi-naturelles
- 332-Roches nues
- 334-Zones de sinistre (incendie, tempête)
- 411-Ripisylves et rivulaires
- 412-Autres milieux humides
- 512-Plans d'eau



Source et réalisation : BDOCS Grand Est 2021 (occupation du sol), IGNParis_SCAN25® (fond de carte),
PETR du Pays de la Déodatie, août 2021.

COMMUNE DE LE THOLY
SURFACES PAR TYPE D'OCCUPATION DES SOLS

Type d'Occupation du sol	Surface (ha)
Autres équipements collectifs	1,3
Autres milieux humides	2,8
Bâti collectif	1,2
Bâti individuel dense	20,5
Bâti individuel lâche	112,5
Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	39,2
Bosquets et haies	16,4
Cimetières	0,7
Coupes à blanc et jeunes plantations	61,0
Cultures annuelles et pluriannuelles	7,4
Cultures spécifiques	0,6
Emprise réseau routier	60,7
Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	4,6
Emprises d'activités à dominante commerciale	0,9
Emprises d'activités à dominante industrielle	10,3
Emprises hospitalières	0,7
Emprises scolaires et universitaires	0,9
Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	0,5
Équipements sportifs et de loisirs, campings	9,5
Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	3,3
Espaces en transition	2,2
Espaces libres en milieu urbain	1,5
Espaces verts urbains	0,1
Exploitations agricoles	4,6
Forêts de conifères	1 412,4
Forêts de feuillus	77,7
Forêts mixtes	494,1
Formations préforestières	78,3
Pelouses et pâturages de montagne	14,9
Plans d'eau	4,3
Prairies, friches et délaissés agricoles	584,8
Ripisylves et rivulaires	2,7
Roches nues	0,2
Surfaces enherbées semi-naturelles	20,2
Vergers traditionnels	0,2
Zones d'extraction	20,4
TOTAL	3 073,5

**PRINCIPAUX ZONAGES ET ACTIONS DE CONSERVATION
ET DE MISE EN VALEUR DU MILIEU NATUREL
SUR LA COMMUNE DE LE THOLY**

Les projets de conservation touchant la commune, la proximité immédiate ou couvrant plusieurs communes sont relativement nombreux. En première analyse :

ZNIEFF (Gestion DREAL)

- Forêt domaniale du Fossard et tourbières à Tendon (type 1) ;
- Ruisseaux le Barba, la Hutte, les Spaxe et affluents au nord et ouest du Tholy (type 1) ;
- Ruisseaux affluents de la Cleurie au Tholy (type 1) ;
- Massif vosgien (type 2), intercommunale.

ESPACES NATURELS SENSIBLES (gestion Département des Vosges ; principalement des tourbières)

- La Pierre le Lièvre (avec Tendon) ;
- Sablière du Pré l'Espère ;
- Le Barba à l'amont du ruisseau de la Rosière (avec 6 autres communes) ;
- Tourbière de la Grande Charme ;
- Landes au nord du Haut du Tôt ;
- Pessières naturelles du Massif vosgien ;
- Tourbière de la Croix Ferry ;
- Tourbière de la Goutte Villemin.

AUTRES ZONAGES

- Une **Zone Protection Spéciale** (ZPS FR4112003, zonage Natura 2000). Site dans la ZPS plus large « Massif Vosgien », classée au titre de la directive Oiseaux (Grand Tétras, Engoulevent).
- Une **Zone Spéciale de Conservation** (ZSC FR4100194, zonage Natura 2000). Site d'intérêt communautaire de la forêt de Gérardmer Ouest (la Morte Femme, faignes de Noir-Rupt), Zone de conservation au titre de la directive Habitats, faune, flore avec focalisation sur différents habitats naturels (tourbières, hêtraies, pins à crochets), le Lynx et le Grand murin et ainsi que 12 espèces faune et flore.
- **Acquisition du CEN** : La Grande Charme, dans la forêt du Fossard (15,5 ha), tourbières.
- **Réserve biologique dirigée** de Housseramont-Noir Rupt ; gestion ONF, 465 ha. (Dans la ZPS de Gérardmer-Ouest.)
- **Trame verte et bleue** (TVB) des Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie et du Pays de Remiremont et de ses vallées, définie en 2015 et visant une base de données sur les zones humides et leurs composantes. Ce projet inclut LE THOLY qui abrite un corridor forestier d'intérêt régional (corridor 35). Tous les cours d'eau sont classés en réservoirs-corridors à l'échelle régionale.

Suite au diagnostic de 2018, des diagnostics complémentaires agri-environnementaux sur les prairies ont été fait sur les 2 réservoirs de la commune. Les cours d'eau ont été classés selon leur état d'avancement des travaux de restauration et des ouvrages infranchissable par les poissons restants.

Les PETR ont réalisé une carte des zones humides potentielles en 2021. Elle localise à une échelle du 1 : 25 000^{ème} les zones où la probabilité de trouver une zone humide est forte. Deux zones humides remarquables identifiées dans le SDAGE 2016-2021 sont également connues sur la commune.

Une étude exploratoire sur le paiement des services environnementaux (PSE) a été lancée.

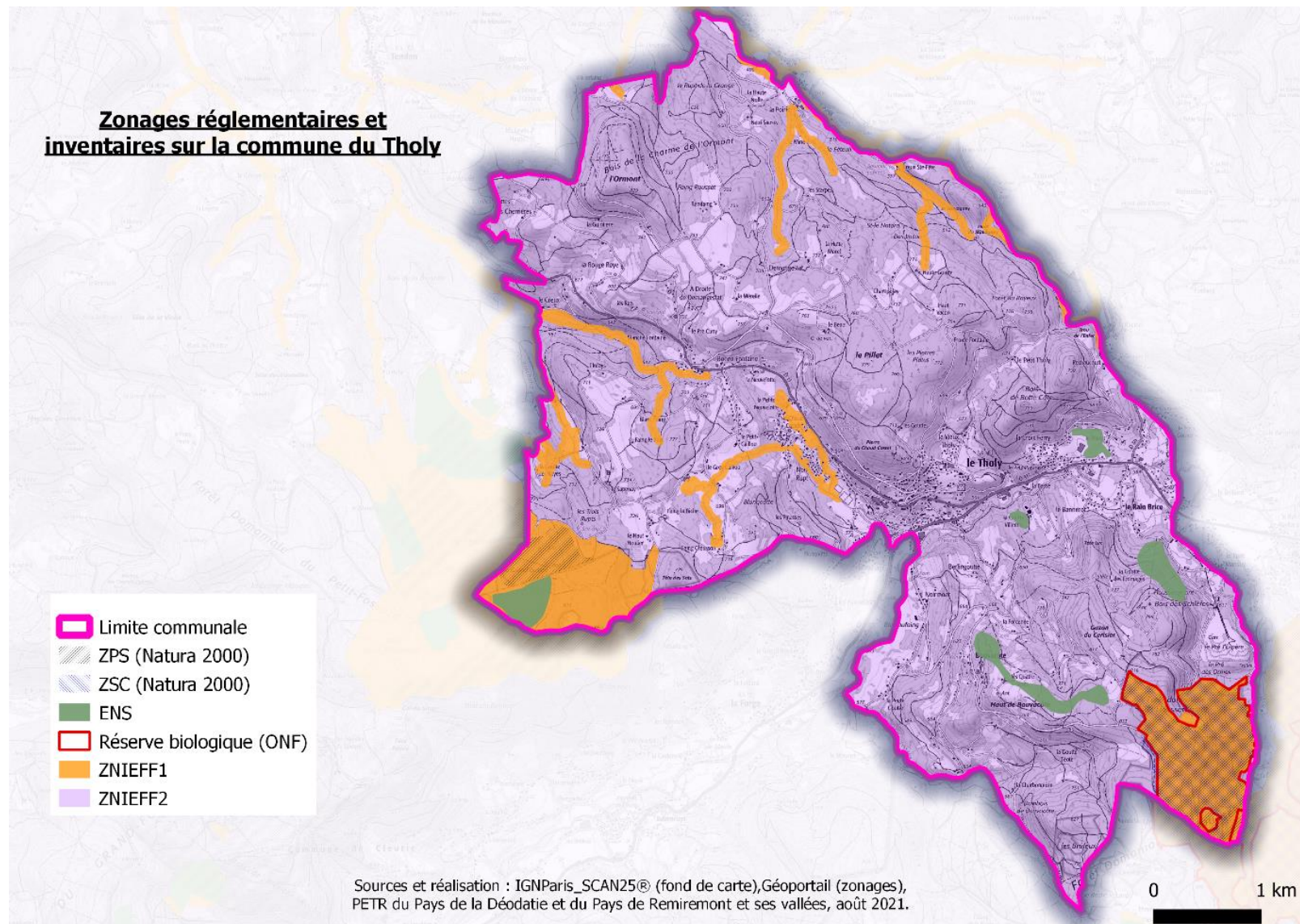
- **Le parc naturel régional des ballons des Vosges (PNRBV)** se situe immédiatement à la limite orientale de la commune. Une demande d'adhésion de la commune a été lancée.

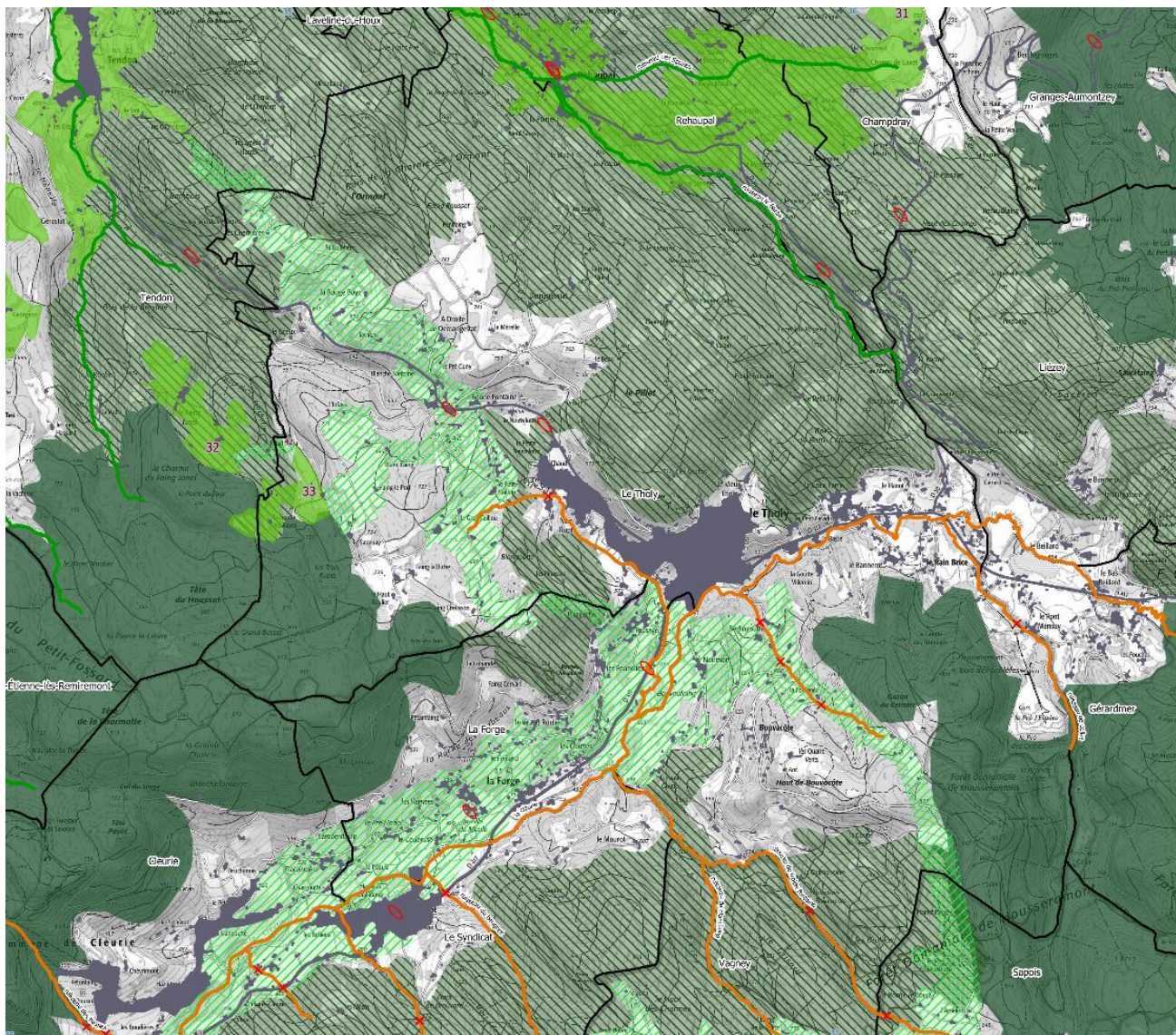
PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE

- **Projets Gemapi** de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur la Cleurie et le Barba, mené par la comcom, avec une première tranche d'actions en 2022 et des études faune et flore sur la Cleurie.
- **Plans de gestion 2007-2026 de la forêt** communale soumise et des secteurs de forêt domaniale.
- **Plan de gestion** de la forêt domaniale de Housseramont et du Petit Fossard.
- **Plan paysage** réalisé par la comcom des Hautes-Vosges.
- **Plan climat, air, énergie territorial (PCAET)** en cours par la comcom des Hautes-Vosges. (Transféré à la future comcom de rattachement.)

Zonages réglementaires et inventaires sur la commune du Tholy

ANNEXE 4





Diagnostic de la Trame Verte et Bleue

sur le territoire communal du
Tholy



Trame Praticale

- ensemble prairial ("réservoir")
- prairies relais ("corridor")

Trame forestière

- massif forestier ("réservoir")
- forêts relais ("corridor")

Obstacles terrestres

- route ou milieu urbanisés bloquants

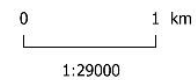
Cours d'eau

Stade d'avancement par cours d'eau

- programme de restauration du franchissement piscicole des ouvrages achevé
- programme de restauration du franchissement piscicole des ouvrages en cours
- étude réalisée sur le franchissement piscicole des ouvrages sans programme de restauration
- étude en cours sur le franchissement piscicole des ouvrages
- étude partielle ou ancienne sur le franchissement piscicole des ouvrages

Stade d'avancement par ouvrage

- x ouvrage bloquant avéré pour le franchissement piscicole



Sources et réalisation : IGNParis_SCAN25®
(fond de carte), PETR du Pays de la
Déodatia et du Pays de Remiremont et ses
vallées, août 2021.

ANNEXE 5

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN)

Les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager et à le maintenir comme bien commun de la société. Ils disposent de connaissances importantes du patrimoine naturel, d'un ancrage territorial fort ; ils impulsent et pilotent des projets concertés au plus près des enjeux du territoire. Pour eux, les différences de point de vue sont source d'apprentissage réciproque et d'adaptation de la démarche.

Les Conservatoires constituent un réseau national agréé par l'État et chaque Région au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. La loi «biodiversité» affirme pour les Conservatoires leur mission d'expertise locale et d'animation territoriale. (*Plaquette « Conservatoires d'espaces naturels : partenaires des territoires pour la biodiversité »*)

Les Conservatoires d'espaces naturels interviennent par la maîtrise foncière et d'usage. Ils s'appuient sur des protections réglementaires pour préserver une large diversité de milieux par une gestion en direct ou en partenariats avec les acteurs locaux. Cette gestion est réalisée par une approche concertée au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires depuis la parcelle jusqu'à l'échelon national.

L'équipe du CEN affectée à l'ABC de LE THOLY

L'équipe est rattachée à l'établissement du CEN de Gérardmer. Le CEN de Gérardmer est très instruit et documenté sur conditions prévalant dans la région de LE THOLY. Le CEN est déjà partenaire de la commune pour la gestion de deux tourbières sur son territoire.

- Directrice du CEN-Lorraine : Véronique CORSYN (Strasbourg)
- Responsable projet : Thibault HINGRAY
- Inventaire HABITATS/FLORE : Hélène LAUGROS, spécialiste Habitat/Flore à la mission scientifique
- Inventaire FAUNE : Julien DABRY, spécialiste FAUNE à la mission scientifique , Damien AUMAITRE, spécialiste AMPHIBIENS et REPTILES
- Animations : Thierry GYDE , animateur nature.
- Stagiaire de niveau Master 2.

L'association ETC...Terra

ETC ...Terra est une association loi 1901 d'éducation à l'environnement, basée à Fraize dans les Vosges. Reconnue d'intérêt général depuis 2020, elle a pour objectif de sensibiliser les publics à l'environnement et au développement durable.

ETC...Terra représente la conjugaison des volontés émergentes d'un territoire et d'un potentiel humain à développer. Les adhérents et les administrateurs ainsi que les personnes ressources de l'association œuvrent dans un but commun : *“Valoriser le patrimoine local et développant l'activité socio-économique tout en sensibilisant les usagers à la richesse et à la préservation nécessaire des ressources naturelles du territoire”*.

(<https://www.etcterra.fr/qui-sommes-nous/>)